



RETARDER LA MISE EN LUTTE DES AGNELLES À PLUS D'UN AN ?



Une étude récente a permis de préciser les conséquences d'une première mise à la reproduction des agnelles à l'âge de 15 mois. En résumé, si cette pratique participe à un meilleur confort de travail, elle se traduit par une diminution de la marge brute !

Source:

Sagot L. (Ciirpo/Institut de l'élevage (France)). 2009. *Retarder la mise en lutte des agnelles à plus d'un an?* L'Union Agricole, édition du 28 août 2009: p 5.

La pratique, par ailleurs peu développée, qui consiste à ne pas mettre en lutte les agnelles au cours de la première année se rencontre essentiellement dans les systèmes herbagers. Une mise à la reproduction dès l'âge de 8-9 mois entraîne en effet de nombreuses contraintes qui ne participent pas à une simplification du travail. L'obligation d'obtenir des agnelles suffisamment développées impose l'apport de concentré au pâturage du sevrage à la fin de la lutte. De plus, cette pratique génère, dans la grande majorité des cas, une période d'agnelage supplémentaire, après celle des brebis adultes. Les mises bas sont de surcroît plus exigeantes en main-d'œuvre avec des interventions plus nombreuses. Les résultats de reproduction des agnelles et les croissances de leurs agneaux restent en deçà de ceux des adultes du même type génétique.

Des agnelles plus productives

L'objectif de cette étude réalisée par le Ciirpo, sur le site du Mourier, était d'évaluer les conséquences d'une mise à la reproduction à plus d'un an, à la fois sur les performances et les résultats économiques du troupeau. De 1995 à 2006, chaque année environ 40 agnelles de race Mouton Vendéen nées au printemps (en mars) et mises à la reproduction au 15 juin de l'année suivante ont été suivies tout au long de leur carrière. Les conclusions de cette étude montrent que ce type de conduite participe effectivement à une simplifica-

tion du travail.

De plus, les agnelles luttées à 15 mois se sont révélées nettement plus productives à la première mise en lutte. En moyenne, une agnelle a produit 1,3 agneau, soit 0,4 agneau de plus que dans le cadre d'une mise en lutte précoce. Autre bon point : elles se sont montrées nettement plus laitières, allaitant sans problème deux agneaux si nécessaire avec des niveaux de croissances équivalents à ceux des agneaux des brebis adultes.

Ce mode de conduite n'a pas eu d'effet sur l'âge à la réforme des brebis, ni sur le taux de renouvellement du troupeau. Par rapport à une mise en lutte à 9 mois, les agnelles mises à la reproduction à plus d'un an ont produit moins d'agneaux sur leur carrière. L'écart se situe à 0,7 agnelage par brebis par rapport à une conduite classique. Cela s'est traduit par une diminution de la marge brute de l'ordre de 9 euros par brebis.

Cet indéniable confort de travail, parfois imposé par le type génétique, a donc un coût ! Car même dans le cadre d'une conduite économe, basée essentiellement sur de l'herbe pâturée, maintenir des femelles improductives, ne serait-ce que quelques mois, participe à une diminution du revenu.